



## PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer

Service Nature et Forêt

Bureau des Milieux Naturels et  
de la Biodiversité

Mont de Marsan, le 27 avril 2016.

Affaire suivie par : Gilbert TAROZZI  
Tél : 05.58.51.30.14  
Mél : ddtm-snf@landes.gouv.fr

### Réseau Natura 2000 – Directive Habitats

#### Sites du Marensin

**FR7200715 Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe -**

**FR7200716 Zones humides de l'étang de Léon**

**FR7200717 Zones humides de l'arrière dune du Marensin**

**FR7200718 Zones humides de Moliets, La Prade et Moïsans**

**Compte-rendu de la réunion des comités de pilotage locaux**

**du mardi 1<sup>er</sup> mars 2016 à la Salle des Associations de Messanges**

Les comités de pilotage locaux des sites Natura 2000 du Marensin FR7200715 Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe, FR7200716 Zones humides de Léon, FR7200717 Zones humides de l'arrière dune du Marensin, FR7200718 Zones humides de Moliets, La Prade et Moïsans, se sont réunis le mardi 1<sup>er</sup> mars 2016, à 15 heures, à la Salle des Assocations de Messanges, sous la conduite de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes.

#### **L'ordre du jour était le suivant :**

- actualité du réseau Natura 2000 ;
- bilan de l'animation durant la période transitoire juillet 2015 – mars 2016 et perspectives 2016 ;
- désignation de la structure animatrice pour la période d'avril 2016 à mars 2019 ;

.../...

#### **Copie à :**

- charte Natura 2000 ;
- questions diverses.

**Etaient présents :**

- M. Philippe LARRAZET, Adjoint au Maire de Seignosse ;
- M. Jean-Frédéric DESCAMPS, Police Municipale de Seignosse ;
- M. Jean-Louis DUPOUY, Conseiller Municipal de Seignosse ;
- M. Bernard DUBERT, Adjoint au Maire de Tosse ;
- M. Albert TONNEAU, Maire de Linxe ;
- M. Pierre INDA, Maire de Saint-Michel-Escalus ;
- M. Jean MORA, Maire de Léon ;
- Mme Florence CATUS, Adjointe au Maire de Soustons ;
- M. Philippe DIRAISON, Garde-Champêtre de la Mairie de Saint-Julien-en-Born ;
- M. Jean-Michel LARTIGAU, Maire d'Azur ;
- M. Bernard RIBOUR, Conseiller Municipal d'Azur ;
- Mme Anne DUBOURDIEU, Conseillère Municipale de Herm ;
- M. Jean-Pierre CALORME, Adjoint au Maire de Messanges ;
- M. Jean LAMOLIATE, Mairie de Messanges ;
- M. Dominique BOURMONT, Conseiller Municipal de Vieux-Boucau ;
- M. Jean JUYON, Président de l'Association Marensin Nature ;
- M. François ARRUE, Technicien Rivière du Syndicat Mixte de Rivières du Marensin et du Born ;
- M. Jean-Pierre ARNAUDIN, Vice-Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes ;
- M. Luc-Olivier DELEBECQUE, Centre Régional de la Propriété Forestière d'Aquitaine ;
- M. Pierre TEYSSIER, Chambre d'Agriculture des Landes ;
- M. Damien JORIGNE, Fédération Départementale des Chasseurs des Landes ;
- Mme Mylène LARRIEU, Pays Adour Landes Océanes ;
- Mme Chantal DUFOURG, Conseil Départemental des Landes ;
- M. Pascal DUCOS, Société Mycologique Landaise (SOMYLA) ;
- Melle Stéphanie DARBLADE, Réserve Naturelle Nationale de l'Etang Noir ;
- M. Xavier BAILHES, Syndicat Intercommunal d'Aménagement et de Gestion de la Réserve Naturelle du Courant d'Huchet ;
- M. François FAURE, Conservateur de la Réserve Naturelle Nationale du Courant d'Huchet ;

.../...

- M. Lionel FOURNIER, Conseil Départemental des Landes et Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Gestion des Etangs Landais Géolandès ;
- M. Marc FOURNIER, Office National des Forêts ;
- Melle Marine HEDIARD, Association Landes Nature ;
- M. Julien BATAILLE, Association Landes Nature ;
- M. Gilbert TAROZZI, Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Landes.

**Etaient excusés :**

- M. Michel LALANNE, Directeur du Comité Départemental du Tourisme des Landes ;
- M. Jean-Claude DEYRES, Président de la Communauté de Communes du Pays Morcenais ;
- M. Daniel JAMMES, Adjoint au Maire de Vieux-Boucau ;
- M. Bruno LAFON, Président du Syndicat des Sylviculteurs du Sud-Ouest ;
- Fédération SEPANSO-LANDES ;
- Conservatoire du Littoral, Délégation Aquitaine ;
- Comité Départemental de Randonnée Pédestre des Landes.

La DDTM ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants en remerciant la municipalité de Messanges pour l'accueil dans la commune.

Il est rappelé en préambule le contexte de cette réunion en formation plénière des quatre comités de pilotage locaux.

Un courrier d'information et de consultation des collectivités territoriales et de leurs groupements a été transmis en date du 27 octobre 2015 aux membres des comités de pilotage concernant la situation des quatre sites Natura 2000 et le portage de l'animation pour les trois années à venir.

Deux animations transitoires ont été engagées sous la maîtrise d'ouvrage de la DDTM dans l'attente du positionnement des collectivités ;

- du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015 pour les sites FR7200716, 717, 718, dont les documents d'objectifs ont été validés le 12 décembre 2012 à Moliets-et-Maa ;

- du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 31 mars 2016 pour les quatre sites, le document d'objectifs du site FR7200715 ayant été validé le 26 novembre 2014 à Onesse-Laharie.

L'animation des quatre sites sera désormais conduite dans le cadre d'une opération unique dans un souci de rationalisation des moyens et de cohérence de gestion.

Suite à la consultation écrite du 27 octobre 2015, aucune collectivité ni groupement de collectivités ne s'est porté candidat pour l'animation. Il reviendra aux élus de statuer officiellement sur le portage de l'animation dans le cadre de la présente réunion.

Par ailleurs, une consultation a été lancée par la DDTM en novembre 2014 à destination des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés sur les projets de périmètres des sites FR7200716 et 717 issus des documents d'objectifs validés. Toutes les collectivités se sont prononcées favorablement, par délibérations des organes délibérants ou bien tacitement.

Après ces rappels introductifs, il est procédé à l'examen des divers points de l'ordre du jour.

### **1. - Actualité du réseau Natura 2000.**

La DDTM fait part de la mise en œuvre du nouveau programme 2014 – 2020 du Fonds européen agricole de développement rural (FEADER), qui finance notamment l'animation et les contrats Natura 2000.

La gestion du FEADER a été transférée de l'Etat aux régions, mais les services de l'Etat (DDTM et DREAL) demeurent les services instructeurs pour les dossiers de subventions. Compte tenu du retard dans la mise en œuvre du nouveau dispositif, lié notamment à la nouvelle organisation territoriale des régions ainsi qu'aux crédits limités, très peu de contrats ont pu être engagés au niveau régional en 2015. La continuité des animations a néanmoins été assurée normalement.

Par ailleurs, il est signalé la publication au Journal officiel de la République française du 5 janvier 2016, de l'arrêté ministériel du 31 décembre 2015 portant désignation du site Natura 2000 FR7200715 Zones humides de l'ancien étang de Lit-et-Mixe en zone spéciale de conservation (ZSC). IL s'agit d'une régularisation de la désignation du site sur la base du périmètre initial proposé lors de la constitution du réseau Natura 2000, le site ayant été inscrit sur la liste initiale des sites d'importance communautaire (SIC) pour la région biogéographique atlantique arrêtée par décision du 7 décembre 2004 de la Commission européenne.

Conformément aux dispositions de la directive Habitats, article 4,4°, les sites d'importance communautaire doivent être désignés en zones spéciales de conservation le plus rapidement possible et dans un délai maximal de six ans. Le contentieux avec les instances européennes lié au retard de la France dans la désignation des sites Natura 2000 a conduit à la publication de plusieurs arrêtés sur la base des périmètres initiaux, ce qui a suscité des réactions d'interrogation et d'incompréhension compte tenu de la modification des périmètres dans le cadre de l'élaboration des documents d'objectifs.

.../...

Un courrier d'information sera transmis à l'ensemble des partenaires concernés sur le processus de désignation des sites Natura 2000 en zones spéciales de conservation et sur la situation actuelle, notamment en ce qui concerne l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000.

D'autres arrêtés doivent être publiés prochainement et pourraient concerter les deux sites du Marensin FR7200716 Zones humides de l'étang de Léon et FR7200717 Zones humides de l'arrière dune du Marensin.

Post réunion :

*Les arrêtés ministériels portant désignation des sites Natura 2000 Zones humides du Marensin FR7200717 et Zones humides de l'étang de Léon FR7200716 (zones spéciales de conservation) ont été signés en date des 5 avril 2016 et 22 août 2016 et publiés au Journal officiel de la République française des 13 avril 2016 et 30 août 2016.*

## **2. - Bilan de l'animation durant la période transitoire juillet 2015 – mars 2016 et perspectives 2016.**

Il est mis à disposition des participants les documents suivants :

- Bilan de l'animation juillet 2015 – mars 2016 ;
- Résumé non technique des documents d'objectifs des sites Natura 2000 du Marensin FR7200715, 716, 717, 718 ;
- Charte Natura 2000 des sites Natura 2000 du Marensin.

M. BATAILLE et Melle HEDIARD présentent le bilan de l'animation conformément au diaporama annexé au présent compte-rendu et téléchargeable à l'adresse suivante :

<http://www.bartesmidouzemarenin.n2000.fr>

Ce bilan s'établit comme suit :

### **Communication :**

- Résumé non technique des documents d'objectifs des sites Natura 2000 du Marensin FR7200715, 716, 717, 718 : il s'agit de la fusion des quatre sites aux enjeux semblables.

- Site internet commun avec les Barthes de l'Adour, le Réseau hydrographique des affluents de la Midouze et les Coteaux du Tursan : tous les documents sont téléchargeables à l'adresse indiquée ci-dessus.
- Publication à venir d'une lettre d'information électronique.
- Réalisation d'une nouvelle exposition mobile sous forme de trois kakémonos thématiques mis à disposition des scolaires, des collectivités et des organisateurs de manifestations.
- Edition d'une foire aux questions simplifiée répondant aux questions récurrentes sur Natura 2000 ;

#### **Sensibilisation :**

- Rencontre avec le service gestion et entretien des routes du Conseil Départemental des Landes concernant les travaux sur les ouvrages de franchissement des cours d'eau.
- Sortie en canoë sur le courant de Soustons avec le CPIE Seignanx Adour et le centre de formation nautique de Soustons. Cette sortie doit être suivie d'une formation à destination des prestataires de loisirs nautiques.
- Information des collectivités du site FR7200715 sur la charte Natura 2000 et les parcelles communales incluses dans le périmètre.
- Edition à venir d'une lettre d'information annuelle destinée au grand public et aux membres des comités de pilotage sur les actions menées dans le cadre de l'animation.

#### **Mise en œuvre des mesures de gestion :**

- Mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC) : pas de projet agri-environnemental et climatique (PAEC) en 2016 en raison du nombre très réduit de parcelles potentiellement éligibles et dans l'attente de la prise en compte des îlots agricoles en périphérie des sites Natura 2000 pour plus d'efficacité..
- Contrats Natura 2000 : deux contrats en cours de préparation sur la commune de Magescq, l'un avec la commune pour la remise en état de pâtures communales, l'autre avec un particulier pour la restauration d'une lande humide.

.../...

- Charte Natura 2000 : fusion des quatre chartes par souci de simplification et d'harmonisation.

#### **Soutien à des programmes de développement durable :**

- Suivi des comités techniques des syndicats de rivière du Marensin et du Born et Côte-Sud dans le cadre de l'élaboration des stratégies de gestion.
- Rencontre avec la commune de Messanges sur la gestion des espaces naturels, la lutte contre les espèces invasives et l'engagement d'une réflexion commune avec l'animateur Natura 2000 et le syndicat de rivière.
- Participation à deux journées de rencontres thématiques sur les landes et tourbières.

#### **Appui technique à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 :**

- Suivi du projet de complexe touristique, résidentiel et golfique de Tosse.
- Fournitures de données pour les évaluations d'incidences : PLU de Magescq, contournement de Léon, travaux sur la pêcherie de Soustons, aire de covoitage à Onesse-Laharie.
- Participation à venir à l'organisation d'une journée technique sur la prise en compte des enjeux de biodiversité dans le cadre des manifestations sportives, suivie de la mise au point d'un cadre commun sous forme de charte.

#### **Amélioration des connaissances et suivi :**

- Modification et actualisation des documents d'objectifs, notamment en ce qui concerne les résultats relatifs à la prospection de certaines espèces : odonates (Agrion de mercure sur la commune de Castets et le ruisseau du Sparben), fadet des laîches, loutre d'Europe en amont de Magescq.
- Etude naturaliste sur le lac marin de Soustons/Vieux-Boucau : réflexion sur les habitats et espèces de l'île située sur le lac.

La DDTM recueille les observations sur le bilan exposé par Landes Nature.

.../...

Le développement de la pratique du paddle board sur les étangs Noir et Blanc suscite une discussion de la part des élus concernés.

La DDTM rappelle à ce sujet qu'à la demande du gestionnaire de la réserve naturelle nationale de l'Etang Noir et de la municipalité de Seignosse, un arrêté préfectoral a été pris en 2015 portant interdiction de circulation et de stationnement des bateaux et autres embarcations et de tous engins flottants.

En réponse à la question de M. LARTIGAU, Landes Nature précise que l'absence de mesures agri-environnementales et climatiques tient à la configuration particulière des sites Natura 2000 du Marensin, très étroite.

Une discussion s'engage sur les demandes de contrats, notamment en ce qui concerne l'herbier de jussie à l'étang Blanc. Une réunion sur site s'est déjà tenue sur le sujet en novembre 2014, entre les élus locaux, les services du Conseil Départemental des Landes et la DDTM. La question d'un éventuel contrat Natura 2000 sera réexaminée au regard des possibilités financières et des priorités.

La problématique des espèces invasives est prise en compte dans le cadre de l'étude stratégique en cours par le syndicat mixte de rivière en vue d'une déclaration d'intérêt général relative à l'entretien des cours d'eau.

S'agissant de la communication, la DDTM incite à relayer l'information sur l'animation Natura 2000 par le biais des bulletins municipaux, ce qui se fait déjà régulièrement dans certaines communes.

### **3. - Désignation de la structure animatrice pour la période d'avril 2016 à mars 2019.**

Comme indiqué en début de séance, aucune candidature ni manifestation d'intérêt des collectivités territoriales et de leurs groupements concernés n'a été recueillie par la D.D.T.M. des Landes pour le portage de l'animation des sites Natura 2000.

**Conformément à l'article R. 414-8-4 du code de l'environnement, il est officiellement pris acte de l'absence de candidature pour le portage de l'animation durant la période d'avril 2016 à mars 2019.**

**L'animation sera donc assurée par le préfet (D.D.T.M. des Landes, gestionnaire du réseau Natura 2000), ainsi que la présidence des comités de pilotage.**

**Un animateur sera désigné dans le cadre d'un marché public de service à procédure adaptée.**

Post réunion :

*A l'issue d'une consultation dans le cadre d'un marché public de service à procédure adaptée relatif à l'animation pour la mise en œuvre des documents d'objectifs, l'association Landes Nature a été reconduite comme animateur des sites Natura 2000 du Marensin (FR7200715, 716, 717, 718), avec le Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels et le CPIE Seignanx Adour comme prestataires sous-traitants.*

*Pour toute information concernant les sites Natura 2000 du Marensin et leur animation, il convient de contacter les personnes suivantes :*

*Melle Marine HEDIARD et M. Julien BATAILLE, chargés de mission*

*Tél : 05.58.85.44.21*

*Mél : [marine.hediard@landes.gouv.fr](mailto:marine.hediard@landes.gouv.fr) – [julien.bataille@landes.chambagri.fr](mailto:julien.bataille@landes.chambagri.fr)*

*Il est rappelé que l'animateur Natura 2000 a notamment pour mission l'assistance à l'application du régime d'évaluation des incidences Natura 2000 pour tout projet ou programme, toute intervention ou manifestation, et qu'il est à ce titre l'interlocuteur privilégié à contacter pour toute information utile sur l'intérêt patrimonial et les enjeux des sites Natura 2000 et sur les objectifs de conservation à prendre en compte.*

#### **4. - Charte Natura 2000.**

Comme indiqué dans le bilan de l'animation transitoire juillet 2015 – mars 2016, par souci d'harmonisation, une charte des documents d'objectifs des sites Natura 2000 du Marensin, y compris le site des Zones humides de ‘ancien étang de Lit-et-Mixe, a été rédigée.

Elle a pour objet de synthétiser les bonnes pratiques ayant eu cours jusque là sur ce territoire et qui ont permis de conserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire en bon état.

Ce document énumère les engagements et les recommandations favorables à l'atteinte de certains objectifs des documents d'objectifs et qui concernent :

- des généralités,
- les milieux forestiers feuillus et corridors boisés,
- les milieux ouverts et tourbeux (hors grandes cultures),
- les étangs et plans d'eau,

.../...

- les cours d'eau,
- les milieux dunaires et plages,
- les loisirs et activités touristiques : activités de pleine nature, chasse et pêche.

**Il est pris acte de cette nouvelle charte Natura 2000 commune aux quatre sites Natura 2000 du Marensin (FR7200715, 716, 717, 718).**

**5. - Questions diverses.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Les personnes intéressées sont invitées à participer à une visite sur le site de l'étang de Moïsans, sous la conduite de M. LAMOLIATE de la mairie de Messanges.

En annexe au présent compte-rendu, quelques photographies de cette agréable et instructive visite.